

Covid-19 versus obligations financières et réglementaires: les fédérations demandent des garanties

Article 17/04/2020

Centrés pour le moment sur la gestion de la crise Covid-19, certains directeurs d'Ehpad commencent à s'inquiéter des obligations financières et réglementaires auxquelles ils auront à répondre cette année. Inquiétude dont plusieurs fédérations du secteur se font l'écho.

Rappelez-vous... [Fin mars, Gerontonews vous en parlait](#): une ordonnance, [parue le 25 mars](#), est venue assouplir les règles d'autorisation, de fonctionnement et de financement des établissements sociaux et médico-sociaux face à l'épidémie de Covid-19. Assurant d'un niveau de financement garanti "en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire résultant de l'épidémie de Covid-19", le texte instaurait également la prorogation "d'un délai supplémentaire de quatre mois" des "délais prévus dans les procédures administratives, budgétaires ou comptables, expirant à compter du 12 mars 2020 et jusqu'à la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire".

"Par dérogation, il n'est pas procédé en 2021 à la modulation des financements en fonction de l'activité constatée en 2020", est-il ajouté.

De quoi donner un peu de répit aux établissements, certes. Mais pas assez, selon plusieurs fédérations qui, interrogées par Gerontonews et [APMnews](#) (site du groupe d'information APM International, dont fait partie Gerontonews) le 16 avril, ont dit, ou redit, leurs inquiétudes, et fait part des demandes de garanties qu'elles avaient pu adresser aux services de l'Etat.

La Fédération hospitalière de France (FHF) s'était d'ailleurs déjà exprimée sur le sujet il y a près d'un mois. Zaynab Riet, déléguée générale de la fédération, [réclamait plusieurs mesures d'urgence](#) pour aider les établissements à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire ainsi que le "réaménagement" des obligations administratives et fiscales pesant sur les établissements. Elle demandait notamment "l'annulation, ou le report sur le dernier quadrimestre 2020, sur 2021, voire 2022 selon les cas de ces procédures et déclarations".

"Ne faut-il pas qu'il y ait une année blanche?", a insisté à nouveau Marc Bourquin, conseiller stratégique de la FHF, interrogé ce 16 avril sur le report prévu des procédures budgétaires.

"L'approbation ou la non-approbation des EPRD [états des prévisions de recettes et de dépenses], devrait être l'exception, et non pas la règle", enchaîne-t-il. Cela ne devrait se faire, "à la limite", qu'"à la demande de l'établissement, ou quand il y a une situation exceptionnelle, de manière à perdre un minimum de temps en procédure administrative cette année".

"Reporter à septembre, voire à octobre, qu'est-ce que cela rapporte? Il faut se poser la question de l'utilité. La DGCS [direction générale de la cohésion sociale] dit que juridiquement, ce n'est pas possible parce que l'ordonnance ne le permet pas. Bon". Mais "simplifions les choses au maximum", ajoute-t-il.

Le conseiller stratégique de la FHF poursuit, en se disant par ailleurs particulièrement inquiet de la situation financière des Ehpad publics - "plus encore que pour les autres parce qu'ils n'ont pas d'indemnités journalières et évidemment de chômage partiel. Ils n'ont que des dépenses en plus, ainsi que des pertes de recettes". "Nous demandons donc une compensation intégrale du surcoût du Covid-19 (recrutement, achats de matériels) et une compensation par l'assurance maladie, à titre exceptionnel des recettes hébergement", explique-t-il. Ajoutant: "Et il ne faut pas qu'on nous renvoie au fait que l'hébergement ne concerne pas l'assurance maladie! Il y a des établissements qui vont faire faillite".

Les directeurs vont "avoir besoin de souffler"

Egalement interrogé, **Didier Sapy**, directeur général de la **Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa)**, fait lui aussi part de ses doutes. "Le report de quatre mois des principales dispositions réglementaires paraît sans doute d'une bonne intention, mais les services de l'Etat n'ont pas réalisé que cela nous amenait... au 31 août. Résultat: quand les directeurs vont-ils pouvoir souffler? En supposant d'ailleurs qu'ils aient même la possibilité de souffler cet été, ce qui est loin d'être évident."

"Qui plus est, sur le fond, déposer un EPRD au 31 août, au vu des délais d'instruction courant dans la foulée, cela revient à avoir un prévisionnel sur l'année en cours aux alentours du 31 octobre. Cela n'a pas de sens", assène-t-il.

Le directeur général de la **Fnaqpa** explique avoir lui aussi attiré l'attention de la DGCS sur le sujet, et s'être vu répondre que les services de la direction étaient coincés par l'ordonnance du 25 mars. Mais il ajoute garder espoir dans "l'agilité" des services de l'Etat à ce propos.

Report des EPRD et ERRD [états réalisés des recettes et des dépenses], mais aussi "report [de quatre mois] des évaluations internes et externes", "report des coupes Agir et Pathos au 31 octobre -sans que les établissements sachent sur quelles populations ils vont pouvoir se baser pour cela", ou encore "report de la campagne de remplissage des tableaux de la performance de l'Anap [Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux] qui doit débuter en septembre"... "Et ce, sachant que les budgets des établissements sont/vont être complètement bouleversés par la crise Covid-19." **Didier Sapy** craint que les établissements ne soient dans l'incapacité de pouvoir tout gérer.

"La FHF a parlé d'une 'année blanche'. La **Fnaqpa** ne formule pas les choses ainsi mais elle demande également à l'Etat de faire preuve de bon sens. Un bon sens qui pousserait à renoncer à toutes ces obligations qui n'ont pas de sens", insiste-t-il.

D'autant, ajoute-t-il, "que l'ordonnance du 25 mars ne règle pas la question, à venir, des financements alloués par les conseils départementaux".

Directeur adjoint de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), Eric Fregona s'est dit "sur la même ligne que **Didier Sapy**", avant de détailler les propositions faites par l'association sur le sujet.

"Concrètement, l'AD-PA a proposé d'annuler le dépôt des ERRD pour 2019 et le remplissage des tableaux de bord de l'Anap pour 2020." Et ce "car il faut raison garder. Car même si le pic de l'épidémie est derrière nous cet été, le travail que les équipes des établissements aura alors à faire restera énorme. Sans compter qu'elles ont, aussi, besoin de repos!"

"Autre proposition faite par l'AD-PA, concernant là les EPRD: que la prochaine circulaire budgétaire [médico-sociale] prévoit un mode de tarification plus automatisé pour simplifier cette année le dépôt des EPRD." "Soit, concrètement: une reconduction des forfaits (soin et dépendance) 2019, à quoi il faudrait ajouter le taux de revalorisation des charges en incluant les primes prévues, les financements complémentaires et crédits non reconductibles classiques, et le financement de toutes dépenses exceptionnelles engagées pendant la crise", indique-t-il.

Egalement interrogée, Annabelle Vêques, directrice de la Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), s'est montrée plus sereine, jugeant que sujet avait "plutôt été bien anticipé avec la DGCS".

Elle ajoute que la Fnadepa s'interroge ceci étant elle aussi sur "la pertinence d'un dépôt tardif des EPRD". "Cela a-t-il encore du sens?" Annabelle Vêques "en doute", et indique que la Fnadepa "préférerait que soit imaginé un dispositif assoupli".

ed-vl/ab

La Rédaction